

Déneigement des trottoirs

Conformément aux prescriptions de l'arrêté municipal de votre commune, les propriétaires ou locataires principaux sont tenus d'enlever ou de faire enlever la neige sur le trottoir, devant leur immeuble sur une largeur de 1 mètre et de l'entasser de telle façon que les bouches d'incendie, les caniveaux et les puisards restent dégagés.

En cas de verglas, ils sont tenus de répandre du sel ou du sable sur le trottoir ou la chaussée, sur une largeur de 1 mètre devant les maisons.

L'épandage de sel est interdit sur les trottoirs, terre-pleins et places plantés d'arbres, ainsi que sur les trottoirs de rues dont la chaussée est bordée d'arbres ou encore de monuments.

➔ Retrouvez toutes les infos utiles sur le site de votre commune ou sur www.strasbourg.eu rubrique environnement.

Nos moyens pour déneiger les 1600 km de voies sur la CUS

Les agents de la CUS et des communes, des agriculteurs et prestataires veillent à l'entretien hivernal des voies publiques pour vous assurer une sécurité optimale.

- ➔ Près de 300 personnes mobilisées en cas de risques,
- ➔ 119 véhicules dédiés au service hivernal.

Communauté urbaine de Strasbourg
**Circuler en hiver,
priorité
à la prudence!**

Retrouvez les priorités d'intervention et des infos sur le trafic sur :
www.carto.strasbourg.eu

Se renseigner

Mairie ou site internet de votre commune

Communauté urbaine de Strasbourg

Service Propreté Urbaine :
www.strasbourg.eu/environnement
www.carto.strasbourg.eu
03 88 60 94 95

Météo France

Prévisions départementales :
08 92 68 02 67
www.meteofrance.com

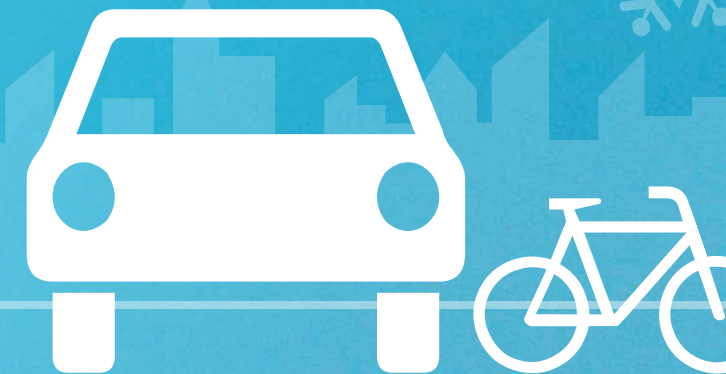
Allo CTS renseignements BUS/TRAM

03 88 77 70 70

Bison Futé

0826 022 022
www.bison-fute.equipement.gouv.fr

Viabilité hivernale ➔ 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2012



L'abus de salage est dangereux !

Le salage des rues est effectué dans un souci de préservation de l'environnement. L'épandage est limité aux seuls événements à risque et en hiérarchisant les chaussées.

Le sel et l'environnement

Le sel dégrade les sols et affaiblit les végétaux. C'est pourquoi son emploi doit être modéré à proximité des arbres d'alignement des chaussées.

Employé en trop grande quantité, le sel altère la qualité des milieux humides et nuit aux performances de traitement des stations d'épuration.

Salage différencié

Les communes de la CUS s'engagent dans la réduction d'emploi de sel en appliquant un salage différencié selon l'intensité de l'évènement météorologique.

Le salage différencié garantit une sécurisation :

- des axes vitaux 24h/24 et 7j/7 en toutes conditions,
- dès 3h du matin, des routes et pistes cyclables les plus fréquentées,
- des voies résidentielles ou pistes cyclables secondaires, **uniquement en cas de neige forte ou de verglas.**

Circulation hivernale : ayez les bons réflexes !

Anticipez vos déplacements

En cas de neige ou de verglas, les temps de trajets peuvent être rallongés.

Renseignez-vous sur la météo et l'état des routes et optez pour le moyen de transport le plus adapté :

- privilégiez les transports en commun dont le réseau est déneigé prioritairement,
- en cas de verglas, évitez d'utiliser les 2 roues, qu'ils soient motorisés ou non.



Adoptez les équipements hivernaux

Avant l'hiver :

Vérifiez ou faites vérifier l'état de la batterie, de l'alternateur, des balais essuie-glaces, du liquide lave-glace grand froid, du freinage, de l'éclairage...

Équipez-vous de gants et d'une raclette à neige.

Les pneus neige ne sont pas obligatoires en France, sauf sur certaines routes de montagne, mais vivement recommandés.

Il convient d'avoir au minimum des pneumatiques en bon état et un jeu de chaînes. Entraînez-vous à les monter pour ne pas être surpris.

En Allemagne, les automobilistes doivent disposer d'équipements adaptés aux conditions climatiques. Le non-respect de ces dispositions peut être sanctionné d'une amende et influencer sur la détermination des responsabilités en cas d'accident.

Soyez prudents sur la route

Dégivrez soigneusement votre pare brise, ainsi que les vitres latérales et arrières. Enlevez la neige accumulée sur votre voiture, y compris sur le capot.

Sur chaussée glissante, les réactions de votre véhicule peuvent vous surprendre. Adoptez une conduite préventive :

- anticipez vos freinages,
- évitez les accélérations brutales,
- ne donnez pas de coups de volant brusques,
- augmentez les distances de sécurité,
- adaptez votre vitesse.

Ne doublez pas les engins de déneigement et facilitez leur passage.

Stationnez votre véhicule dans votre garage ou de manière à ne pas gêner la circulation des chasse-neige. Le cas échéant, rabattez vos rétroviseurs.

→ Même après le passage des engins de déneigement, la chaussée peut rester glissante. Il convient donc de rester prudent.

→ L'efficacité du sel est plus faible par temps très froid, sur les routes peu fréquentées et les pistes cyclables.